

**Département de la Sarthe**  
**Commune de Conlie**

**Séance du 17 septembre 2020**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 11 septembre 2020

Date d'affichage : 18 septembre 2020

Date de transmission : 18 septembre 2020

Ordre du jour :

- DPU
- DM n° 2 du budget principal Commune
- Remboursement des salaires et charges des budgets Assainissement et MSP au budget Commune
- Demande de remboursement d'acompte pour l'annulation d'une location au gîte communal
- Vente d'herbe
- Vente de la parcelle AD 245 située 8 Rue de Neuvy
- « Convention de relance Territoires » avec le Département
- Validation des candidats de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la salle multifonctions
- Mise à jour des adresses des lieux-dits (retrait de la délibération)

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Présents : Christian LEMASSON, Maire ;

Valérie RADOU, Mikaël JUPIN, Nathalie THIEBAUD, Christian SYBILLE, Aurélie VIAUD-FORTUN, adjoints ;

Lionel CISSE, Patricia TESSIER, Philippe DERENNES, Marinette GOULU, Arnaud ROBIDAS, Hervé BLOSSIER, Karine PÉAN, Mégane BOUVET, Charlène BOUILLY, Sophie POURCEAU, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Jean-Michel GONNET ayant donné procuration à Christian SYBILLE, Véronique LEFEBVRE ayant donné procuration à Arnaud ROBIDAS, Jean-Joachim BELLESSORT ayant donné procuration à Sophie POURCEAU.

***Les actes administratifs peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif du Mans dans un délai de deux mois à compter de leur publication/affichage/notification***

**Séance du 17 septembre 2020**

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 10 RUE DES VANNEAUX**

Monsieur Christian SYBILLE, adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé 10 rue des Vanneaux, parcelle cadastrée section C n° 806 pour 663 m<sup>2</sup>.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **N'exerce pas** le droit de préemption urbain sur ce bien

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 12 RUE DES CYTISES**

Monsieur Christian SYBILLE, adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé 12 rue des Cytises, parcelle cadastrée section C n° 1173 pour 686 m<sup>2</sup>.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **N'exerce pas** le droit de préemption urbain sur ce bien.

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 46 GRANDE RUE**

Monsieur Christian SYBILLE, adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé 46 Grande Rue, parcelle cadastrée section AC n°448 pour 17 m<sup>2</sup>.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **N'exerce pas** le droit de préemption urbain sur ce bien.

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 24 RUE DE NEUVY**

Monsieur Christian SYBILLE, adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé 24 rue de Neuvy, parcelles cadastrées section C 497 et C 637 pour 1133 m<sup>2</sup>.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **N'exerce pas** le droit de préemption urbain sur ce bien.

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 41 RUE DE L'ÉGLISE**

Monsieur Christian SYBILLE, adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé 41 rue de l'Église, parcelles cadastrées section AD 90-91-101-103-104 pour 520 m<sup>2</sup>.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **N'exerce pas** le droit de préemption urbain sur ce bien.

**PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une décision modificative afin de mettre à jour le budget primitif de la Commune suite à l'achat de matériel non prévu pour l'école maternelle.

**Département de la Sarthe**  
**Commune de Conlie**

**Séance du 17 septembre 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la décision modificative N°2 du budget principal comme suit :

**SECTION INVESTISSEMENT - BP 2020**

Sens	Compte	Opération	Montant
D	2184 - Mobilier - Ecole Maternelle	2	500,00
D	2184 - Mobilier - Cantine	16	-500,00

La section d'investissement reste équilibrée à 1 595 096.58 €.

**REMBOURSEMENT DES SALAIRES ET CHARGES DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le budget Assainissement rembourse par convention depuis des années au budget Commune le salaire d'avril de trois adjoints techniques travaillant à la station d'épuration et d'un agent administratif.

Suite au départ en retraite d'un agent et aux évolutions techniques, il est proposé de rembourser les salaires d'avril :

- Deux agents de maîtrise
- Un rédacteur

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette délibération.**

**REMBOURSEMENT DES SALAIRES ET CHARGES DU BUDGET MAISON DE SANTÉ AU BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le budget Maison de Santé rembourse par convention depuis des années au budget Commune le salaire d'octobre de deux adjoints techniques et d'un agent administratif travaillant pour le budget Maison de Santé.

Suite au départ en retraite d'un agent, il est proposé de rembourser les salaires d'octobre de :

- Deux agents de maîtrise
- Un rédacteur

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette délibération.**

**Département de la Sarthe**  
**Commune de Conlie**

**Séance du 17 septembre 2020**

**GÎTE : DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE REMBOURSEMENT D'ACOMPTE**

*Valérie Radou, 1ère adjointe au maire et conseillère intéressée ne prend part ni au débat ni au vote.*

Une demande écrite reçue le 17 juillet 2020 a été adressée à Monsieur le Maire concernant la restitution exceptionnelle d'un acompte de 196.25 € suite à l'annulation de la location du gîte communal du 10 au 15 juillet 2020 - référence 0198879 - (motif : COVID-19).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de restituer l'acompte.**

**VENTE D'HERBE**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** la vente d'herbe collectée en 2020 sur le terrain dont la commune est propriétaire (entre le plan d'eau, la station d'épuration et le gîte communal et les terrains PLARD, chemin de Faneu), à Monsieur xxx xxx résidant à "xxxxx" à Conlie,
- **Fixe** à 662 € le montant de la vente.

**VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE AD 245 SITUÉE 8 RUE DE NEUVY**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a reçu un courrier de xxxx domiciliés xxxx – xxxx. Ils souhaitent acquérir la parcelle communale AD 245 de 1244 m<sup>2</sup>, située 8 rue de Neuvy et faisant partie du domaine communal au prix de 40€ le m<sup>2</sup>. Monsieur le Maire précise qu'une étude de sol sera réalisée avant la vente. Cette étude sera à la charge de la commune, et ce comme l'exige la réglementation.

Le prix de vente est fixé à 49 760 €, soit 40€ le m<sup>2</sup> ; frais de notaire à la charge des acquéreurs.

Le maire demande l'avis du conseil municipal sur cette cession de terrain.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, avec 1 abstention et 18 voix pour :

- **Autorisent** la vente de la parcelle AD 245 au prix de 49 760€ à xxxx ; frais de notaires à la charge de l'acquéreur,
- **Précisent** qu'une servitude sera accordée pour accéder à la parcelle,
- **Précisent** que les travaux de raccordements seront divisés entre le vendeur et les acquéreurs,
- **Précisent** que Maître Barbe, Notaire à Conlie, sera chargée de l'acte notarié,
- **Chargent** Monsieur le Maire d'effectuer les formalités nécessaires, et lui donnent délégation de signature dans ce dossier.

**CONVENTION DE RELANCE TERRITOIRES 2020/2022 AVEC LE DEPARTEMENT**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le département a pris des mesures pour faire face à la crise économique.

**Département de la Sarthe**  
**Commune de Conlie**

**Séance du 17 septembre 2020**

Le Département souhaite maintenir à un niveau élevé son effort en faveur des projets locaux et conforter ainsi les communes et les communautés de communes comme échelon indispensable de proximité dans notre organisation territoriale.

La commune de Conlie peut bénéficier d'une subvention de 34 362 € pour un projet d'investissement réalisable à court terme. Cette subvention peut être allouée au projet de l'aménagement de la salle multifonctions.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, avec 1 abstention et 18 voix pour :

- **Approuve** les termes de la convention,
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire de signer la convention et tous documents s'y rapportant.

**Dél 20200917 – 13 – CANDIDATS RETENUS POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA SALLE MULTIFONCTIONS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les appels d'offres pour les travaux d'aménagement de la salle multifonctions située Rue de Cures ont été lancés le 28 mai 2020 avec une remise des candidatures fixée au 26 juin 2020.

Après une phase de négociation, LC développement, notre maître d'œuvre, a présenté les résultats de l'appel d'offres à la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 septembre 2020.

Dans le cadre d'une procédure adaptée, La Commission d'Appel d'Offres a choisi l'offre économiquement la plus avantageuse et respectant les critères de notation définis (valeur technique et prix).

Les candidats retenus sont les suivants :

Désignation		Entreprise proposée	Montant HT	Montant TTC
Lot 1	Désiamantage/Couverture	Martin Charpente (Beaumont-sur-sarthe)	42 879,02	51 454,82
Lot 2	Démolitions - Gros Œuvre	Berton (La Milesse)	54 600,00	65 520,00
Lot 3	Ossature Bois/Bardage/Menuiseries extérieures	Menuiserie de la Charnie (Parnennes)	47 000,00	56 400,00
Lot 4	Menuiseries Intérieures	Menuiserie Hermange (Chantenay Villedieu)	25 000,00	30 000,00
Lot 5	Plâtrerie	Mailhes Pottier (Damigny 61)	68 500,00	82 200,00
Lot 6	Isolation/Chape/Carrelage	Landron (Force 53)	23 900,00	28 680,00
Lot 7	Peintures/Sols souples	Sarthe Peinture (Ecommoy)	33 871,00	40 645,20
Lot 8	Plateforme élévatrice	Ermhes (Vitre 35)	17 700,00	21 240,00
Lot 9	Electricité	Hatton (St Saturnin)	27 800,00	33 360,00
Lot 10	Plomberie	Amiard Paris (Loué)	6 138,75	7 366,50
Lot 11	Chauffage/ventillation	Anvolia (Tours)	79 787,21	95 744,65
TOTAL			427 175,98	512 611,17

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.